

DEPARTEMENT  
DE HAUTE-SAÔNE

## PETR DU PAYS GRAYLOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 20 JUIN 2018

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 12 juin 2018, s'est réuni dans la salle du Conseil de la communauté de communes des 4 Rivières, le 20 juin 2018 à 18h30, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

**Etaient présents** : ALBIN Michel, BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CHAVECA Joseph, FASSET Roland, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, MAUCLAIR Michel, MAUNY Jean-Paul, MAUPIN Jean-Pierre, MILESI Nicole, PAILLARD Claude, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès.

**Etaient porteurs d'un pouvoir** : /

**Etaient absents** : ABBEY Serge, ALLIOT Michel, BRETON Marie, CLEMENT Christelle, FLETY Anne-Laure, GAUTHIER Claudie, GRANTE Dominique, NEY Emile, SAVIN Thierry, TEUSCHER Gilles.

**Secrétaire de séance** : MAUCLAIR Michel.



CS/20-06-2018/N°1

#### **FINANCES** **CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES**

#### **ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE** **DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE** **TERRITORIALE DE HAUTE-SAONE**

**Vu** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26-1,

**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale.

Le président expose que :

- conformément à l'article 11 du décret 85-603 cité ci-dessus, en tant qu'établissement public, le PETR du Pays Graylois doit disposer d'un service de médecine préventive,
- le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône a créé en mars 2009 un service de médecine préventive avec lequel il est possible de conventionner,
- une convention avec le CDG 70 permettra de bénéficier d'un service de médecine préventive de qualité au meilleur coût.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de Haute-Saône pour la période 2018-2020,
- précise que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2018 du PETR et qu'ils le seront également pour les années 2019 et 2020,
- autorise le président du PETR (ou son représentant) à signer la convention d'adhésion jointe en annexe et ses éventuels avenants ou tout document afférent à ce dossier, avec le service de médecine de prévention géré par le Centre de Gestion de Haute-Saône.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20180620-CS-20062018-N01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2018

Affichage : 26/06/2018



**Frederick HENNING**  
Président

